



Probleme de reception via une antenne parabolique commune

Par **magdam13**, le **28/05/2010** à **15:43**

Bonjour,

Nous louons un appartement dans une résidence, le bâtiment est équipé d'une antenne parabolique commune astra;

Pour pouvoir regarder la télévision, nous sommes obligés d'acheter un décodeur satellite.

Nous avons décidé de nous abonner à Canal Sat, mais d'après leur service technique nous aurions des problèmes de réception qui nécessiteraient l'intervention d'un antenniste pour qu'il puisse constater le débit reçu.

Je voulais savoir à qui revenait de payer la facture de son déplacement?

Merci de vos réponses.

cordialement

Par **Untel**, le **29/05/2010** à **03:14**

Bonjour,

Tout dépend de ce que l'antenniste doit réellement faire.

Tout d'abord, s'agissant d'une copropriété, vous ne pouvez en aucun cas faire intervenir vous-même un antenniste pour faire quoi que ce soit sur l'antenne ou le réseau.

C'est le syndic qui est le seul habilité à commander ce genre de travaux.

Dans ce cas les frais sont à la charge de la copropriété mais ce genre d'intervention n'a de chance de se faire que pour de bonne raison.

Par contre, si cet antenniste doit simplement vérifier votre réception ou intervenir à l'intérieur de votre appartement, les frais seront naturellement à votre charge.

Le plus simple dans un premier temps est de demander à vos voisins s'il sont abonné à canal sat pour savoir si la réception est bonne.

Cordialement.